



AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 587-2026

Avis est par la présente donné par la soussignée directrice générale adjointe et greffière de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance ordinaire du 17 août 2026, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 587-2026, établissant un programme Écoprêt relatif à la mise aux normes des installations septiques sur le territoire de la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan.

Que ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, au 7, rue du Dr-Wilfrid-Locat durant les heures régulières.

Qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 20^e JOUR DU MOIS D'AOÛT 2026.

(Original signé)

Vianca Moreno

Directrice générale adjointe et greffière